

# Conseil municipal

lundi 13 juin 2016

---

## compte rendu

---

**Étaient présents** : Monsieur RAGAGE Bernard, Madame SOILLY Sylvie, Madame SOUPAULT Nicole, Monsieur ROBBE Bernard, Madame BLIN Roselyne, Monsieur BUYCK Daniel, Monsieur DUCROT Franck, Madame LAULIAC Véronique, Monsieur PAIN Ralph, Monsieur PETITOT Rémy, Madame PLOUZOT Sophie, Madame ROBLIN Colette, Madame TERRIEN Claudie

**Absent(s) excusé(s)** : Madame Lise LEFRANC, Monsieur Laurent JANODET (pouvoir donné à N. Soupault)

**Secrétaire(s) de la séance** : Colette ROBLIN

**Date de Convocation** : jeudi 09 juin 2016

**Ordre du jour:**

Approbation du procès-verbal de la séance précédente,

1. Projet réhabilitation logements
2. Création poste
3. Maison de Services au Public
4. Extension chaufferie bois - Marché maîtrise d'oeuvre
5. Subventions

Affaires et questions diverses

Informations du Maire.

La séance est ouverte à 18 h 30. Madame Colette ROBLIN est nommée secrétaire de séance.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et salue tout particulièrement Monsieur Rémy PETITOT dont la présence au conseil de ce soir après plusieurs semaines d'hospitalisation, ravie l'assemblée.

**Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.**

Le procès-verbal de la réunion précédente est soumis à l'approbation du Conseil municipal et accepté. A la demande de Madame Sophie PLOUZOT un rappel est donné sur les délibérations DE-34 et DE-38.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour 1 point supplémentaire portant sur une précision à apporter sur la délibération 70-2014 prise en date du 20 juin 2014.

Ce complément est adopté à l'unanimité.

## **PROJET "LA MAISON DES APPRENTIS" ( DE 050 2016)**

Le Maire expose au Conseil municipal, l'appel à projet lancé par le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté et l'Europe portant sur « l'habitat innovant » pour favoriser la reconquête des espaces et bâtiments délaissés des bourgs centre,

Les projets devront proposer un nouveau modèle dans la forme, la présence de services et d'équipements attachés à l'occupation du logement. Les opérations en extension de bourg sont exclues. Quarré-les-Tombes est l'un des bourgs centre éligibles du département.

L'appel à projet est annuel et sera reconductible jusqu'en 2020.

Considérant le centre bourg de la commune de Quarré les Tombes comme un pôle commerçant, artisanal et touristique,

Considérant le manque de logements adaptés pour répondre aux besoins de jeunes apprentis appelés à exercer sur la commune.

Considérant la nécessité de participer à une stratégie de développement pour dynamiser l'économie et la mixité sociale du territoire en favorisant l'accueil des jeunes.

Le Maire propose au Conseil municipal de faire acte de candidature en présentant un projet de réhabilitation de logements communaux destinés à recevoir les jeunes apprentis des entreprises et commerces de la commune.

Aujourd'hui, une surface disponible de 100m<sup>2</sup> plus combles, place de l'église, à proximité du centre bourg, des commerces et services médicaux et proche du parc communal et de l'espace « Jean Legros » proposant multiples activités sportives et culturelles, pourraient être transformées en 4 à 5 studios intégrant un lieu de vie commun pour les locataires.

Les aides financières sont attribuées sous forme de subventions, par :

- 1- La région, avec un taux de 30% du montant HT de la dépense et plafonnée à 200 000 €
- 2- L'Europe, le plafond de la dépense subventionnable retenu au titre du FEADER est de 400 000 €.

Le taux de l'aide publique totale est de 80 % maximum.

La commune, apporterait les 20% d'autofinancement restant par un emprunt, financé par les loyers.

Le calendrier : démarrage du projet avant fin 2016.

### **Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **VALIDE** le principe de répondre à l'appel à projet « L'habitat innovant » lancé par la Région et l'Europe.
- **MANDATE** le Maire pour faire acte de candidature auprès de la région Bourgogne Franche Comté, en présentant l'opération "La maison des apprentis" , projet de Création de studios + espace de vie commun destinés à recevoir les apprentis des commerçants et artisans de la commune, ainsi que son plan de financement, annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter toutes subventions nécessaires pour financer le projet auprès de la Région Bourgogne France Comté et au titre du Feader, jusqu'à un taux de 80% maximum d'aide publique.
- **DIT** que les 20% d'autofinancement seront supportés par un emprunt.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la délibération,

## **CREATION POSTE ADJOINT 2<sup>e</sup>CL MI TPS ( DE 051 2016)**

Le Maire rappelle au Conseil municipal, que par délibération 027-2016 du 23 mars 2016, il a pris acte de la demande de disponibilité de l'Agent de surveillance de la cantine scolaire à compter du 5 juillet 2016, Poste permanent d'adjoint technique 2<sup>e</sup>me classe – 7h30 / hebdo.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil municipal de créer, en cas de réorganisation des services, l'emploi nécessaire à leur fonctionnement.

Considérant la vacance du poste d'Agent surveillance de la cantine scolaire à compter du 05 juillet 2015 (7h30/hebdo),

Considérant le poste de renforcement à la cantine scolaire 2 mercredis et 2 samedis par mois, pourvu depuis le 01/09/2014 (8h30/hebdo)

Le Maire propose au Conseil municipal de présenter au Comité Technique la création d'un emploi à mi-temps réunissant les deux fonctions : surveillance cantine les lundis, mardis, jeudis et vendredis et renforcement à la préparation des repas 2 mercredis et 2 samedis par mois.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **VALIDE** la création d'un emploi d'Agent polyvalent surveillance / cantine à mi-temps, soit 17h30/35<sup>ème</sup> pour assurer la surveillance des élèves pendant leur repas et le renforcement à la préparation de repas en dehors de périodes scolaires, à compter du 01 septembre 2016.
- **DIT** que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade de 2<sup>ème</sup> classe, ou le cas échéant, par un agent contractuel selon les caractéristiques précisées ci-dessus. La rémunération étant calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de 2<sup>ème</sup> classe.
- **CHARGE** le Maire d'assurer toutes formalités nécessaires au futur recrutement.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la délibération,

**MAISON DE SERVICES AU PUBLIC ( DE 052 2016)**

Vu les délibérations 87-2013 du 14 octobre 2013, 104-2014 du 24 novembre 2014 et 042-2015 du 22 juin 2015,

Vu l'arrêté PREF/DCPP/SAF/2015/0117

Le Maire rappelle au Conseil municipal la création du RSP à Quarré les Tombes en 2012, puis sa labellisation en 2015 ainsi que les aides financières au titre du FNADT qui subventionnaient à hauteur de 80% les dépenses de fonctionnement du RSP, plafonnées à 10 000 €.

Informe que suite à la promulgation de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 et particulièrement de l'article 100 un dispositif permettant la transition entre les « Relais de Services Publics » et les « Maisons de Services au Public » (MSAP) a été mis en place par la circulaire du 05 octobre 2015.

La labellisation MSAP permettrait ainsi de bénéficier à nouveau de financements de l'État et des opérateurs nationaux, à hauteur de 80% du budget de fonctionnement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** le principe que le Relais de Services au Public de Quarré les Tombes devienne Maison de Services au Public.
- **AUTORISE** le Maire à adresser une lettre d'intention à Monsieur le Préfet pour obtenir la labellisation MSAP.
- **MANDATE** le Maire pour solliciter les aides financières de l'Etat au titre du FNADT qui subventionnent les frais de fonctionnement pendant la durée de la convention.
- **MANDATE** le Maire pour solliciter un financement auprès du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET).
- **DIT** que les crédits de fonctionnement sont inscrits au budget primitif 2016.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la délibération,

### **EXTENSION CHAUFFERIE BOIS MAITRISE D'OUVRAGE ( DE 053 2016)**

Le Maire rend compte au Conseil municipal des résultats de l'étude de faisabilité du cabinet conseil en énergie « Samuel BENOIT » pour l'extension du réseau de la chaufferie bois.

La chaudière bois actuellement installée est très largement calibrée pour chauffer les bâtiments de l'ex gendarmerie et de l'école, voire du Vill'âge bleu.

Il en résulte aussi que la chaufferie bois doit être doublée par une chaudière fioul pour la substituer en cas de panne.

Il convient maintenant de lancer une simple consultation pour l'installation de la chaudière fioul avant l'hiver, puis un appel à maîtrise d'ouvrage pour conduire les travaux d'extension.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **MANDATE** le Maire pour lancer une simple consultation pour l'achat et la pose d'une chaudière fioul.
- **ACCEPTE** le lancement d'un appel d'offre, selon la procédure adaptée, pour la conduite des travaux d'extension de la chaufferie bois.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter toutes les aides financières au taux maximum subventionnant ce programme.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016 par décision modificative
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la délibération,

### **SUBVENTION ET CONVENTION OXFAM ( DE 054 2016)**

Considérant l'évènement Oxfam Trailwalker 2016 qui s'est déroulé les 21 et 22 mai dernier dans le parc du Morvan et dont une étape importante était installée sur la commune,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **MANDATE** le Maire pour signer la convention de partenariat 2016 avec Oxfam.
- **ACCEPTE** que la commune prenne à sa charge 50% des frais de repas des marcheurs, estimés à 6 600 €, sur présentation de facture.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la délibération,

### **CONVENTION PARC A DAIMS RENOUVELLEMENT ( DE 055 2016)**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n° 136-2005 du 20 octobre 2005, le Conseil avait accepté une convention de partenariat entre la commune et l'ONF pour l'entretien du Parc à daims pour une durée de neuf années.

Lecture faite, il convient de débattre le renouvellement.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le renouvellement de la convention de partenariat avec l'ONF.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016 et seront inscrits aux budgets.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention annexée à la délibération et tout document entrant dans son application,

Le point supplémentaire demandé à l'ouverture de la séance est maintenant abordé.

## **CADEAUX EMPLOYES MAIRIE ( DE 056 2016)**

Vu la délibération n°70-2014 du 20 juin 2014,

Considérant les prochains départs à la retraite et autres évènements familiaux du personnel de la commune,

Il convient de notifier :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à engager toutes dépenses visant à manifester un témoignage de sympathie à l'occasion de tout évènement professionnel ou familial touchant les employés de la commune. (Départ, mariage, naissance, décès . . .).

## **INFORMATIONS DIVERSES**

**CDHU** : Réunion le mercredi 13 juillet 2016.

**Bornes incendie** : Contrat entretien renégocié comme convenu. Proposition la moins disante= option 2 à 101 € + remplacement de 2 poteaux incendie par an pour un cout de 2 300 € HT / durée convention de 3 ans.

**Réhabilitation et accessibilité écoles** : retour préfecture OK DETR

Réunion CAO le 27 juin 2016

**Aire de jeux** : Subvention demandée au Conseil Départemental 89. Accord commencement travaux donné. Sont en cours étude d'autres devis moins disant. Travaux commenceraient très rapidement pour une inauguration le 30 juillet 2016.

Intervention de Colette Roblin pour souligner la dégradation des 2 chemins de randonnées (Chemin de Vellars et partie du GR 13).

Cérémonie du 18/06/2016 à 11h30 : les invitations sont envoyées.

Fin de la séance à 20h.